

# Règlement du concours d'Excellence

Le Concours d'Excellence de la Confédération Musicale de France s'adresse aux musiciens titulaires du Diplôme de Fin de 3ème cycle ou d'un diplôme équivalent, appartenant à une école de musique affiliée à la CMF et/ou jouant dans un orchestre affilié à la CMF.

## Composition et déroulement des épreuves

Les candidats peuvent se présenter aux épreuves de formation musicale ou aux épreuves instrumentales, ou aux deux. Pour être titulaire du Prix d'Excellence, le candidat devra avoir obtenu un premier prix en formation musicale et un premier prix en instrument.

## Epreuves de Formation Musicale

Dictée mélodique	/40
Dictée rythmique	/30
Analyse	/30
Lecture chantée	/40
Lecture rythmique	/30
Lecture de notes	<u>/30</u>
TOTAL	200

## Epreuves Instrumentales

Morceau imposé	/40	Les instruments sans trait d'orchestre (flûte à bec, guitare et piano) sont notés sur 50. Pour les instruments de Musique amplifiée (batterie-jazz, guitare électrique, basse électrique ...), le trait d'orchestre est remplacé par une composition personnelle de 5 minutes, style libre. Les candidats peuvent se présenter avec leur groupe ou seul. Dans ce cas, les membres du jury les accompagneront.
Lecture à vue	/10	
Trait d'orchestre	<u>/10</u>	
Total	<u>/60</u>	

## Les Prix

	Formation Musicale/200	Instruments/60	Instruments sans trait d'orchestre/50
1er Prix à l'unanimité	180 à 200	54 à 60	45 à 50
1er Prix	150 à 179.99	45 à 53.99	37.50 à 44.99
2ème prix	130 à 149.99	39 à 44.99	32.50 à 37.49
3ème prix	100 à 129.99	30 à 39.99	25 à 32.49